

## 41 - PAE Châteaufarine - Elargissement de la rue René Char - Echange de terrain avec la SCI René Char

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Dans le cadre du PAE de Châteaufarine, il est prévu l'élargissement de la rue René Char. Ces travaux de voirie vont permettre d'améliorer les conditions de circulation en créant notamment un giratoire à l'angle de la rue Joachim du Bellay.

Pour ce faire, la commune doit acquérir à la SCI René Char, représentée par M. Gérard NUSS, une surface de terrain de 63 m<sup>2</sup>. Le projet d'aménagement créant un délaissé de voirie rue Joachim du Bellay, il a été proposé de finaliser la transaction sous la forme d'un échange.

En conséquence :

- la SCI René Char cède à la Ville de Besançon la parcelle cadastrée section LV n° 150p d'une contenance totale de 63 m<sup>2</sup>,

- en contrepartie, la Ville de Besançon cède à la SCI René Char un délaissé d'une contenance d'environ 98 m<sup>2</sup> (en cours de numérotation au cadastre).

L'échange se fera sans soulte. Ce principe a été validé par France Domaine.

Les frais et honoraires de l'acte à régulariser seront à charge de la Ville de Besançon.

Le terrain communal cédé est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° RUE-806

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cet échange,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 16 mai 2011.*